République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels



PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité:

COUPEUR, PREPARATEUR EN CHAUSSURE MAROQUINERIE, GANTERIE ET VETEMENTS

INFEP/0125/12/17/A

Niveau II

République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

Institut National de la Formation et de l'Enseignement Professionnels

PROGRAMME DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

Métier/ Spécialité :

COUPEUR, PREPARATEUR EN CHAUSSURE MAROQUINERIE, GANTERIE ET VETEMENTS

Niveau II

Programme de formation par apprentissage est élaboré par la commission professionnelle chargée du métier : coupeur, préparateur en chaussure maroquinerie ganterie et vêtements

Cette commission est constituée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, de méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels (INFEP et IFEP), de formateurs retenus pour ce métier.

Composition de la commission professionnelle :

Nom & Prénom	Fonctions	Institutions
CHERKI Abdeljalil	PSEP1 Responsable CAAL	CFPA Sidi Boumediene
MEZOUAR Naima	PSEP2 Membre CAAL	CFPA Ouled Mimoun
LAFENDI Wassila	PSEP2 Membre CAAL	CFPA Filles Tlemcen
FRID Khadija	PEP Membre CAAL	CFPA Filles Tlemcen
MANSOURI Souheyla	PSEP2 Membre CAAL	CFPA Sidi Boumediene
AMARI YAHIA	PSEP2 Membre CAAL	CFPA Filles Tlemcen
LARBAOUI SIDI MOHAMED	Fabriquant des chaussures	Gérant Real shoes Tlemcen
BENAMMER MUSTAFA	Fabriquant des chaussures	Directeur entreprise des chaussures
LARBAOUI Imad Eddine	Fabriquant des chaussures	Gérant Real shoes Tlemcen
MEZIANE MOHAMED Nouréddine	Chef service apprentissage DEFP Tlemcen	DEFP Tlemcen

SOMMAIRE

	• -		_
ь	'n	a	е
	•	9	•

		ı agc
	Introduction	5
1.	Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage	6
2.	Présentation du programme de formation professionnelle par apprentissage	7
2.1.	Destination	7
2.2.	Structure du programme de formation par apprentissage	7
2.3.	Processus d'acquisition des compétences professionnelles	9
2.4.	Documents pédagogiques	9
3.	Profil du métier	10
3.1.	Identification du métier	10
3.2.	Domaine d'activité et description du métier	10
3.3.	Capacités professionnelles	10
3.4.	Exigences du métier et conditions de travail	10
3.5.	Responsabilité du travailleur	11
3.6.	Evolution dans la carrière	11
4.	Curriculum du métier	12
4.1.	Objectif principal du curriculum	12
4.2.	Champs d'activités et leurs compétences professionnelles	13
4.3.	Synthèse du curriculum	14
4.4.	Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation	15
4.5.	Curriculum de l'Etablissement de formation	16
4.6.	Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice	39
5.	Mise en œuvre du programme : 0rganisation pédagogique et évaluation des compétences	47
5.1.	Organisation pédagogique de la formation	47
5.2.	Organisation de la formation au sein de l'établissement de la formation	47
5.2.1.	Organisation des rentrées en formation par apprentissage	47
5.2.2.	Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)	48
5.2.3.	Formation de base au niveau de l'EFP	49
5.2.4.	Formation complémentaire	49
5.3.	Formation au sein de l'entreprise formatrice	50
5.4.	Suivi et évaluation des compétences	50
5.4.1.	Organisation du suivi de l'apprenti	50
5.4.2.	Evaluation périodique des compétences professionnelles et instruments pédagogiques	51
5.4.3.	Examen de fin d'apprentissage	51

Introduction

Parmi les insuffisances relevées dans le rapport « Diagnostic - Analyse du contexte» de la formation professionnelle par apprentissage, réalisé par les Experts, l'absence de programmes de formation adaptés à ce mode de formation constitue une contrainte majeure pour les formateurs et les maîtres d'apprentissage dans leurs missions d'atteinte de l'objectif de qualité de la formation.

Les programmes existants sont conçus pour la formation dite « résidentielle » et les tableaux programmes anciennement conçus par l'ex INDEFE sont dépassés par les différentes évolutions techniques et technologiques enregistrées dans le milieu professionnel. La démarche engagée s'est fixée de réaliser :

- Le diagnostic et l'analyse du contexte de la formation par apprentissage dans le domaine de l'ingénierie pédagogique;
- La conception et l'élaboration d'une méthodologie d'élaboration / adaptation de programmes de formation destinés à l'apprentissage;
- La formation d'un groupe des démultiplicateurs de cette méthodologie parmi les membres des sept Centres d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) et du Centre d'Animation de l'Apprentissage au Niveau National (CAAN) ainsi que les concepteurs des programmes du réseau d'ingénierie pédagogique (l'Institut National de la Formation et de l'enseignement Professionnel - INFEP - et les six Instituts de Formation Professionnelle - IFEP);

La réalisation de ce programme de formation par apprentissage s'inscrit dans le cadre de cette démarche qui a défini son processus par étape, du recueil des informations jusqu'à sa validation :

- La mise en place d'une Commission professionnelle au niveau local, composée de professionnels qualifiés et expérimentés parmi les entreprises et les artisans, les formateurs de la formation professionnelle, les méthodologues de l'IFEP et de l'INFEP selon leur compétence par la branche d'activité et les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage Local (CAAL) de la wilaya retenue pour ce métier;
- Les travaux de cette commission sont encadrés par les membres du Centre d'Animation de l'Apprentissage au niveau national (CAAN / INFEP);
- Pour les besoins de leurs travaux les membres de la commission procèdent au recueil
 et à l'analyse des documents et notamment : la nomenclature nationale des spécialités
 de la formation et de l'enseignement professionnels (Edition 2007), les programmes de
 formation existants (élaboré selon l'APC ou autre), les textes réglementaires relatifs à la
 durée et à la sanction de la formation, ainsi que la documentation personnelle de
 chaque membre et particulièrement l'organisation et la pratique des entreprises;
- Le programme est adapté /élaboré selon la méthodologie proposée sur la base des canevas conçus à cet effet. Le programme est finalisé par les membres du CAAN et les méthodologues du réseau d'ingénierie pédagogique et soumis à l'INFEP pour sa validation.

1. Objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage:

Parmi les objectifs généraux de la formation professionnelle par apprentissage, il est mis en évidence ici essentiellement ceux liés aux aspects pédagogiques et notamment :

- L'amélioration de la qualité de la formation ;
- Le renforcement de la relation entre les établissements de la formation et les opérateurs économiques ;
- L'implication effective, volontaire et consciente des professionnels dans le processus de formation des apprentis ;
- L'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle.

En fait, l'amélioration de la qualité de la formation implique la conjugaison et la concrétisation des objectifs sous jacents ci-dessus évoqués. Au-delà des moyens humains et matériels qu'il s'agit de réunir et de mobiliser, il est nécessaire d'apporter les solutions aux insuffisances actuelles qui entravent le développement de l'apprentissage. Ces solutions touchent principalement l'organisation et les méthodes pédagogiques de ce mode de formation, les programmes de formation et la mise à niveau de la ressource humaine.

La formation par apprentissage, quant elle est bien organisée et correctement gérée aussi bien au niveau de l'établissement de formation professionnelle qu'au niveau de l'entreprise, a fait preuve de sa performance et de sa pertinence par rapport aux autres modes de formation. Les relations fonctionnelles, régulières et permanentes entre le Formateur et le Maître d'apprentissage, l'établissement de formation professionnelle et l'entreprise, constituent une garantie pour la réussite de la formation par apprentissage.

L'entreprise, l'artisan et le maître d'apprentissage sont des acteurs principaux de l'action de former, leur implication à tous les niveaux du cursus de l'apprenti (élaboration du plan de formation, encadrement de l'apprenti, évaluation de la formation) est incontournable.

Pour améliorer ces relations, les pérenniser et rendre effective l'implication des acteurs principaux de l'apprentissage, la démarche préconisée prévoit leur participation aux différentes phases d'adaptation/ou d'élaboration, d'actualisation et de mise en pratique des programmes, ainsi que dans le suivi et le contrôle périodiques d'acquisition des compétences professionnelles.

Dans le même sens, l'assistance technique et pédagogique des entreprises formatrices par le secteur de la formation professionnelle, à travers les établissements de formation professionnelle et les CAAL (Centre d'animation de l'apprentissage au niveau local), est assurée par la formation pédagogique des maîtres d'apprentissage et la mise à disposition des professionnels des instruments pédagogiques (programmes et plan de formation). Pour rendre irréversible cette démarche qualitative, ce travail de coordination nécessaire doit être ponctué par des rencontres périodiques à des échéances fixées préalablement entre tous les acteurs de l'apprentissage.

2. Présentation du programme de formation par apprentissage :

2.1- Destination:

Le présent programme de formation par apprentissage est destiné aux formateurs et aux encadreurs des établissements de la formation professionnelle, aux maîtres d'apprentissage et aux services chargés de l'organisation, du suivi et du contrôle de l'apprentissage.

Il constitue un document de référence et le point de départ pour les rédacteurs des contenus de cours, des exercices de travaux pratiques et les tests de contrôle périodique, ainsi que les sujets d'examen de fin d'apprentissage ou autres documents pédagogiques relatifs à l'apprentissage.

2.2- Structure du programme de formation par apprentissage :

Le chapitre 3 : « Profil du métier (spécialité)» présente l'identification du métier (spécialité), le domaine d'activité/ description du métier (spécialité), les capacités professionnelles, les exigences du métier et les conditions de travail ainsi que la responsabilité du travailleur et l'évolution dans la carrière.

Le chapitre 4 : « Curriculum du métier (spécialité)» présente les objectifs du curriculum (4.1), les champs d'activités et les compétences professionnelles (4.2), la synthèse du curriculum (4.3), le découpage horaire par semestre par module et par lieu de formation (4.4), le Curriculum de l'Etablissement de Formation professionnelle (4.5) et le Curriculum et plan de formation de l'Entreprise formatrice (4.6).

La formation en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (la FTTC) au sein de l'établissement de formation (EFP) sont structurées en champs d'activités, compétences professionnelles, avec une description des activités professionnelles liées à ces compétences organisées en modules. Chaque module présente l'énoncé des sous-compétences avec les activités à exécuter et l'énoncé de la formation en savoirs théoriques, les techniques et la technologie y afférentes. Les contenus de la formation sous forme de cours et d'exercices pratiques sont préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage par référence au curriculum de formation.

Le curriculum prévoit une « *Formation de base* » destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au début de sa formation au sein de l'entreprise avec un minimum de compétences professionnelles.

Elle permet à l'apprenti de se situer par rapport à son futur métier, de mieux comprendre sa relation avec son employeur et son environnement professionnel et d'actualiser ses connaissances de base en matière de langue, de raisonnement et des formules arithmétiques ainsi que des notions d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement. Elle est destinée également à l'acquisition des notions techniques de base et des principes élémentaires qui fondent le métier, dont certains sont approfondis tout au long du cursus de formation.

Cette formation de base est réalisée au sein de l'EFP au début de la formation par apprentissage. Elle peut être réalisée en une ou deux périodes sous forme de stage bloqué.

Le curriculum prévoit également une formation complémentaire qui comprend :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial ;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique ;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle (emploi, auto- emploi, mini projets).

La **synthèse du Curriculum,** présentée sous forme de tableau, organise le découpage horaire par module de formation et par période de formation, avec une répartition entre l'entreprise formatrice et l'établissement de formation.

Le volume horaire de la formation est calculé sur la base du contenu du curriculum, estimée en temps nécessaire à l'acquisition des compétences professionnelles requises, en rapport avec les durées de formation fixées par voie réglementaire.

Le temps effectif disponible pour une année de formation est estimé à 1840 heures (sur la base de la durée réglementaire de travail effectif de l'apprenti) à repartir entre les deux lieux de la formation en rapport avec la synthèse du curriculum sachant que le temps disponible est de :

- 46 semaines calendaires effectives au sein de l'entreprise (déduction faite de la période de congé annuel et des jours fériés) ;
- 40 semaines calendaires effectives au sein de l'établissement de formation (déduction faite des périodes de congés et des jours fériés).

La formation en entreprise formatrice et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de formation sont présentées en deux grandes parties sous forme de tableaux regroupant l'ensemble des modules avec leurs compétences, les activités professionnelles à couvrir/ à exécuter et les savoirs théoriques en matière de techniques, de technologique ainsi que les notions de base en mathématiques, physique et chimie professionnelles, liées au métier.

Le curriculum/ plan de formation de l'entreprise formatrice (4.6) est conçu de manière à répondre à trois objectifs. Il constitue :

- Un outil pédagogique pour le maître d'apprentissage destiné à planifier et organiser les activités de formation de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice ;
- Un document pédagogique destiné au suivi et à l'évaluation périodique des compétences acquises par l'apprenti durant son cursus de formation au sein de l'entreprise formatrice ;
- Un document de liaison entre le maître d'apprentissage et le formateur, permettant de mettre en évidence la formation pratique non réalisable au sein de l'entreprise formatrice et à prendre en charge au niveau de l'EFP par des exercices pratiques dans les ateliers.

Le chapitre 5 : Décrit le processus de « *Mise en œuvre du programme - Organisation pédagogique et évaluation des compétences* » et donne des recommandations pour l'implantation et l'application du curriculum de formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation. Ce processus constitue la trame de fond pour l'adaptation du cadre réglementaire en vue d'une généralisation de cette nouvelle démarche.

2.3- Processus d'acquisition des compétences professionnelles :

L'acquisition des compétences professionnelles durant la formation par apprentissage se fait par alternance, entre la formation pratique en entreprise et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'établissement de la formation professionnelle (EFP).

La formation en entreprise consiste en l'exécution répétée et progressive des différentes activités, subdivisées en tâches ou opérations, liées à l'exercice du métier. Elle se fait en milieu professionnel sous la responsabilité du maître d'apprentissage qui procède à des démonstrations accompagnées d'explications et veille à la réalisation des différentes phases de l'apprentissage.

Le maître d'apprentissage est un ouvrier ou cadre qualifié ou spécialisé en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Par sa formation dans l'entreprise, l'apprenti est familiarisé aux réalités professionnelles, notamment en matière de communication avec le client, ses besoins et ses réactions (satisfait, non satisfait), le processus de fabrication, les coûts, la performance et la rentabilité de l'entreprise. Cette familiarisation lui permet d'adapter sa prestation et d'améliorer son produit final, de la commande à la livraison du produit.

La formation théorique et technologique complémentaire au sein de l'EFP a pour objet d'assurer à l'apprenti l'acquisition des savoirs, savoirs- faire et savoirs- être nécessaires à l'exercice du métier. Elle est organisée sous forme de cours théoriques et d'exercices et/ou de travaux pratiques.

La FTTC est dispensée par des formateurs de la formation professionnelle ou par des personnes qualifiées, jugées compétentes en la matière par l'établissement de la formation professionnelle.

2.4- Documents pédagogiques :

Les principaux documents pédagogiques utilisés pour assurer la formation par apprentissage sont :

- Le programme de formation par apprentissage ;
- Les contenus des cours et exercices préparés et adaptés par les formateurs et les maîtres d'apprentissage;
- Le plan de formation de l'apprenti au niveau de l'entreprise ;
- Le livret d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche) :
- Les outils pédagogiques d'évaluation périodique et les batteries d'examen de fin d'apprentissage (à adapter à la nouvelle démarche).

3. Profil du métier :

3.1. Identification du métier :

Dénomination de la spécialité	Coupeur, préparateur en chaussure, maroquinerie, ganterie, et vêtements.
Code spécialité	CPX 1203
Branche professionnelle	Cuirs et Peaux
Durée de la formation	12mois
Niveau d'accès	Niveau scolaire inferieure à la 4 ème AM
Niveau de qualification	II
Diplôme sanctionnant la formation	C.A.P

3.2. Domaine d'activité/ description du métier :

Le Coupeur, Préparateur en chaussure, maroquinerie, ganterie et vêtements est appelé à exécuter toutes les opérations de découpe et de préparation des chaussures, maroquinerie, ganterie et vêtements.

3.3. Capacités professionnelles

Le Coupeur, Préparateur en chaussure, maroquinerie, ganterie et vêtements est capable de :

- Effectuer toutes les opérations de coupe, préparation, broche et piquage.
- Découper les différents matériaux.
- Préparer les différentes pièces de la chaussure et de la maroquinerie.
- Réaliser toutes les opérations de piquage (Perforation, remplissage, laçage...etc.)
- Effectuer le montage des chaussures et des articles de maroquinerie.
- Assurer la finition des chaussures et des produits de maroquinerie.
- Régler les équipements et effectuer la maintenance des machines.

3.4. Exigences du métier et conditions de travail

- Faire preuve de patience.
- Avoir un sens artistique, de l'esthétique et du détail.
- Avoir l'esprit d'initiative et de création.
- Effectuer des gestes précis en vue d'un travail minutieux et soigneux.
- Acuité visuelle : Bonne.
- Travailler en équipe, en horaire continu pour de longues durées quotidiennes de travail.

- Température : Ambiante.
- Bruit et vibration : Le milieu présente des bruits mais sans danger pour l'ouïe.
- Risques professionnels : Risque d'allergie aux produits chimiques, accident machines.

3.5. Responsabilité du travailleur

Il est responsable:

- Du matériel et des équipements.
- De l'hygiène et sécurité de l'atelier.

3.6. Evolution dans la carrière

- Accéder à un poste supérieur.
- Propriétaire d'un atelier.

4. Curriculum du métier :

La notion de curriculum utilisée ici, implique un processus dynamique de formation dans le sens d'un programme de formation de type ouvert, permettant une adaptation aux réalités du terrain et aux évolutions techniques et technologiques à introduire par les formateurs et les maîtres d'apprentissage.

Le curriculum est présenté sous forme de modules visant des compétences à acquérir.

La notion de module n'est pas comprise dans le sens de la formation modulaire dans sa forme classique. Il s'agit d'une structuration du curriculum en modules qui sont liés entre eux par une logique pédagogique sans cloisonnement. Toutefois, ils ne s'inscrivent pas dans un ordre chronologique obligatoire, nécessitant le commencement d'un module à la fin du précédent. Cette structuration donne une flexibilité dans l'organisation de la formation et permet une adaptation avec la programmation des activités de l'entreprise formatrice.

4.1. Objectif principal du Curriculum du métier

L'objectif principal du Curriculum vise à donner à l'apprenti une formation de qualité lui permettant de réaliser correctement les activités et les tâches inhérentes à son métier avec des performances acceptables au seuil de son entrée sur le marché du travail.

Cet objectif est réalisé à travers une organisation moderne du cursus de l'apprenti sur la base d'une démarche rationnelle, cohérente et flexible impliquant les principaux intervenants dans sa formation. Cette démarche est concrétisée par l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum selon les mêmes principes et vise à développer :

- Les compétences de base liées au métier permettant une intégration facilitée de l'apprenti au sein de l'entreprise formatrice avec un minimum des compétences professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation au début de sa formation :
- Les compétences techniques du métier permettant une maîtrise de la technicité nécessaire à l'exécution correcte des activités et des tâches professionnelles. Elles sont à acquérir au sein de l'établissement de formation et dans l'entreprise formatrice;
- Les compétences complémentaires favorisant une insertion facilitée de l'apprenti dans la vie active et un élargissement de ses capacités liées à une meilleure connaissance de l'entreprise et de son environnement. Elles comportent également une initiation à l'utilisation de l'outil informatique, devenue une nécessité à tout métier au plan de la gestion et du suivi des évolutions techniques et technologiques.

Par ailleurs, le curriculum comporte dans les différents modules, en tant que partie intégrante de la formation de l'apprenti dans les deux lieux de formation, le développement des compétences clés visant les qualités comportementales ainsi que les compétences environnementales lui permettant une maîtrise optimale de son métier et un comportement citoyen.

Parmi ces qualités et compétences, il est indiqué notamment :

- L'esprit d'entreprise et l'approche client ;
- Le souci de la qualité du travail ;
- L'aptitude au travail en équipe ;
- La protection de l'environnement en milieu professionnel par l'application des règles d'hygiène et de sécurité du travail inhérentes à tout métier et la préservation du milieu naturel;

- L'aptitude aux changements et à la flexibilité avec une adaptation rapide et des attitudes positives à l'égard des changements professionnel, technique et technologique générés par des situations nouvelles dans son métier et son environnement ;
- La responsabilité sociale, etc.

4.2. Champs d'activité et leurs compétences professionnelles

Les champs d'activités du métier sont définis comme suit :

Champ d'activité 01 :	Formation de base
Champ d'activité 02 :	Réaliser les travaux de la découpe des éléments des articles
Champ d'activité 03 :	Réaliser l'assemblage des éléments
Champ d'activité 04 :	Réaliser le finissage du produit
Champ d'activité 05 :	Formation complémentaire

Les compétences professionnelles par champs d'activité se présentent comme suit :

Champ d'activité 01 : Formation de base

- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement
- Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul de base
- Acquérir les notions de dessin technique et artistique
- Identifier et entretenir les outils et équipements
- Appliquer les notions fondamentales de la chimie liée à la spécialité
- Utiliser l'outil informatique

Champ d'activité 02 : Réaliser les travaux de la découpe des éléments des articles

- Choisir le modèle et identifier la matière première
- Réaliser la découpe

Champ d'activité 03 : Réaliser l'assemblage des éléments

- Réaliser l'assemblage et le piquage.
- Réaliser le montage de l'article

Champ d'activité 04 : Réaliser le finissage du produit

- Réaliser le finissage
- Réaliser le contrôle du produit

Champ d'activité 05 : Formation complémentaire

- Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial
- S'initier sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

4.3. Synthèse du curriculum

Découpage horaire global de la formation entre les cours théoriques et pratiques en établissement de la formation professionnelle et en entreprise formatrice :

Nombre de modules : 15

Durée de la formation : 12 mois Volume horaire total : 1840

		Durée et lieux de formation			
N° du module	Titre du module	E.F.P			
module		Théorie	Pratique	Entreprise	Total
01	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	10	05	0	15
02	Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité et de protection de l'environnement	10	05	0	15
03	Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul de base	12	10	0	22
04	Acquérir les notions de dessin artistique	18	10	0	28
05	Identifier manipuler et entretenir les outils et équipements	16	12	0	28
06	Appliquer les notions fondamentales de la chimie liée à la spécialité	16	12	0	28
07	utiliser l'outil informatique	10	22	0	32
08	Choisir le modèle et identifier la matière première	12	20	120	152
09	Réaliser la découpe	18	24	210	252
10	Réaliser l'assemblage et le piquage	20	24	230	274
11	Réaliser le montage de l'article	24	30	250	304
12	Réaliser le finissage du produit	24	30	240	294
13	Réaliser le contrôle de produit	24	30	210	264
14	Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial	45	25	0	70
15	S'initier sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle	26	36	0	62
	Total En Heures De Formation	380	190	1270	1840

Total EFP	580	32%
Total entreprise	1260	68%
Total formation	1840	100%

4.4 Découpage horaire par semestre, par module et par lieu de formation

Total horaire				
Module	Total module	EFP	Entreprise	
Module 1	15	15	0	
Module 2	15	15	0	
Module 3	22	22	0	
Module 4	28	28	0	
Module 5	28	28	0	
Module 6	28	28	0	
Module 7	32	32	0	
Module 8	152	32	120	
Module 9	252	42	210	
Module 10	274	44	230	
Module 11	304	54	250	
Module 12	294	54	240	
Module 13	264	54	210	
Module 14	70	70	0	
Module 15	62	62	0	
Total	1840	580	1260	

1 ^{er} semestre			
EFP	Entreprise	Total	
15	0	15	
15	0	15	
22	0	22	
28	0	28	
28	0	28	
28	0	28	
32	0	32	
32	120	152	
42	184	226	
44	200	244	
30	100	130	
0	0	0	
0	0	0	
0	0 0		
0	0 0		
316 604		920	

2 ème semestre			
EFP	Entreprise	Total	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	0	0	
0	26	26	
0	30	30	
24	150	174	
54	240	294	
54	210	264	
70	0	70	
62	0	62	
264	656	920	

4.5. Curriculum de l'Etablissement de formation

MODULE : 1 Se situer au regard du métier et de la démarche de formation

Durée de la formation

Théorie 10H

Pratique 05H

	Sous compétences professionnelles		Savoirs théoriques nécessaires	
N°			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
1.1	Identifier le métier	 Avoir un entretien avec un Conseiller à l'orientation et / ou un formateur de la spécialité Présenter l'organisation et le fonctionnement de l'établissement de formation tâches. Identifier les taches essentielles du métier. Visiter un atelier de la spécialité 	 Informations générales sur le métier et son histoire Présentation du profil professionnel du métier Informations sur l'établissement de formation et présentation de son organisation Présentation de la filière du métier et de la branche professionnelle Présentation des voies potentielles pour un futur emploi, 	
1.2	Identifier le parcours de formation	 Identifier les différentes étapes de la formation par apprentissage et son organisation Identifier les parties principales du programme de formation et sa durée Identifier les principaux intervenants dans le déroulement de la formation 	 Informations générales sur le déroulement de la formation Présentation des champs d'activités et des compétences professionnelles Rappeler le rôle et les missions du formateur et du maître d'apprentissage 	

	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
1.3	S'informer sur le métier et son environnement professionnel	 Situer le métier dans sa filière, le secteur d'activités et les créneaux porteurs Présenter les voies potentielles pour un futur emploi 	 Informations sur le secteur d'activité, le métier et ses perspectives Les perspectives d'emploi et le dispositif public d'insertion professionnelle des jeunes 	

MODULE : 2 Appliquer les règles d'hygiène, sécurité et de protection de l'environnement

Durée de la formation

Théorie 10H

Pratique 05H

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.1	Identifier et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel	 Définir les règles générales d'hygiène et de sécurité au travail Identifier les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques au métier Déterminer et mettre en œuvre les moyens et les mesures d'hygiène et de sécurité au travail Définir et appliquer les règles d'hygiène corporelle et vestimentaire liés au métier 	 Les notions élémentaires d'hygiène et de sécurité au travail Les règles d'hygiène et de sécurité spécifique au métier Recommandations relatives à l'hygiène et la sécurité en milieu professionnel Réglementation en matière d'hygiène et de sécurité 	
2.2	Identifier les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés au métier et les moyens de leur prévention	 Déterminer les risques généraux d'accidents et maladies professionnelles liés au métier et leurs causes principales Identifier les risques et maladies professionnelles liés à l'exécution des activités professionnelles à l'utilisation Des outils et des machines Des matières premières Identifier les moyens de protection individuelle (tenue par exemple) 	 Les règles en matière d'hygiène et de sécurité spécifique au métier Les maladies professionnelles causées par le métier Les principaux moyens d'intervention et leur utilisation Actions à accomplir ou comportement à adopter en présence d'accident ou d'incendie Plan et procédures d'évacuation 	

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
2.3	Définir et appliquer les mesures et les moyens de protections individuelle et collective	 Définir les moyens et les mesures de protection collective (organisation de travail, rangement, aération, ventilations, plan d'évacuation et issues de secours) Appliquer les mesures de lutte contre l'incendie (emplacement et utilisation des extincteurs, plan d'évacuation, issues de secours) Utiliser les moyens de protection individuelle et respecter le règlement intérieur Appliquer les mesures de protection collective 	Les principales causes et circonstances de maladies professionnelles et les moyens de leur prévention	
2.4	Déterminer la conduite à tenir en cas d'accident et effectuer les premiers soins	 Lancer une alerte en cas d'accident Identifier les règles réglementaires de premiers secours et d'assistance aux accidents Prendre toutes les précautions nécessaires avant d'intervenir Porter les premiers secours et soins préventifs et avertir le responsable hiérarchique et/ou le responsable de la sécurité 	 Programme de formation de sauveteur secouriste de travail (SST) Notions de premiers secours et assis tances aux accidents en cas de : Blessure Brulures Chocs électriques 	

20

	Sauc compátonos	Activitée professionnelles à couvrir / à	Savoirs théorique	es nécessaires
N°	professionnelles	Sous compétences Activités professionnelles à couvrir / à professionnelles exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
2.5	Déterminer les risques du métier sur l'environnement et prendre les mesures pour sa protection	 Identifier les effets nocifs portant atteinte à l'environnement (aspects généraux) Déterminer les éléments à risque sur l'environnement provenant des activités du métier Identifier les mesures de prévention des effets et les risques sur l'environnement et les différentes pollutions Utiliser les différents moyens et techniques de lutte contre la pollution 	 Généralités sur l'environnement : les composants environnementaux (homme, eau, air, sol, faune, flore) Définition générale de la pollution et des risques majeurs sur l'environnement Programme national pour la protection de l'environnement Principes et règles d'évacuation et d'élimination des déchets 	

MODULE: 3 Appliquer les notions de base de la langue d'enseignement et les formules de calcul de base

Durée de la formation

Théorie 12H

Pratique 10H

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
3.1	Appliquer les techniques d'expressions, d'écriture et de communication	 Prendre note d'une commande Elaborer un document de travail (Devis, Facture, Rapport) S'exprimer dans un langage technique et professionnel. Elaborer des fiches techniques de maintenance. 	 Les techniques de rédaction, de formulation et de communication Les différents modèles de documents utilisés dans le métier (spécialité) et leur formulation Technique d'expression et de communication professionnelle, liées au métier (spécialité) 	
3.2	Calculer le prix de revient et le prix de vente d'un article	 Appliquer les formules de base du calcul professionnel lié au métier Déterminer et calculer les quantités, les rapports, les proportions et les pourcentages 	 Le prix de revient Le prix de vente. Cout d'achat et bénéfice 	 Les bases du calcul professionnel Les règles de calcul, de rapports et de taux
3.3	Appliquer les notions de géométrie	 Calculer et déterminer les périmètres, les surfaces et les volumes. Tracer les différentes formes de base de la géométrie. 	Les lignes et les figures géométriques.	 Les notions de base de dessin et de schémas Les règles de calcul de périmètres, de surface et de volumes

	Sous compétences	Activitée professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires		
N°		Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
3.4	Utiliser les unités de mesure	 Identifier les unités de mesure Convertir des unités de mesure 	Les instruments de mesure liés au métier (spécialité)	Les unités de mesure Conversion des unités de mesure	

MODULE : 4 Acquérir les notions de dessin artistique

Durée de la formation

Théorie 18H

Pratique 10H

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles	exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
4.1	Identifier les différents instruments, matériaux et accessoires de dessin et artistique	 Utiliser les instruments, matériaux et accessoires de dessin technique. Représenter les formes géométriques des articles (chaussures, sacs) 	 Instruments de traçage :(Crayons, gomme, papier dessin, formats) Les différentes sortes de papier de dessin 	Dessin artistique
4.2	Lire et interpréter le dessin artistique	 Lire et interpréter les tracés de points, de lignes et angles. Effectuer des formes géométriques simples et complexes Effectuer des dessins à main levée 	 Les tracés de points et de lignes Les formes géométriques simples et complexes Les différents dessins artistiques liés à la spécialité : figurines, prototypes 	

MODULE : 5 Identifier, manipuler et entretenir les outils et équipements

Durée de la formation

Théorie 16H

Pratique 12H

	Sous compétances	Activités professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires		
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
5.1	Identifier, manipuler et entretenir les outils	 Identifier les différents outils manuels. Manipuler les outils. Entretenir les différents outils 	 Matériel de construction de patrons. Ciseaux Pince Matériel de prise de mesure. 	Notions de physique : Electricité Chaleur Vapeur Effet joule Vitesse de rotation	
5.2	Identifier et manipuler les équipements	 Identifier les différents types de machine. Manipuler les principaux équipements Réaliser l'entretien des machines. 	 Coupeuse à lame verticale Coupeuse à lame horizontale. Coupeuse thermique. Perforeuse. Machines à coudre. Presses à découpe à pont mobile. 		

MODULE : 6 Appliquer les notions fondamentales de la chimie liée a la spécialité

Durée de la formation Théorie 16H Pratique 12H

	Sous compétences		Savoirs théoriques nécessaires		
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
6.1	Définir les notions de base de la chimie	 Définir une réaction chimique. Réaliser une réaction chimique. 	 Notions acide basique et PH Réaction chimique Définir les états de la matière : Etat solide Etat liquide Etat gazeux 	 Rappel sur les notions d'hygiène et de sécurité Conduite à tenir lors de l'utilisation du matériel 	
6.2	Identifier les produits chimiques	 Identifier les différents types de produits chimiques. Identifier le rôle du produit chimique. 	 les produits chimiques : Tension actif Mouillabilité Effet détergent 	Rappel sur les notions d'hygiène et de sécurité	

MODULE: 7 S'initier à l'outil informatique

Durée de la formation

Théorie 10H

Pratique 22H

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires
	professionnelles		Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
7.1	Identifier les éléments composant un poste de travail informatique et assurer leur connexion	 Déterminer la composition d'un poste de travail informatique Définir la fonction de chaque élément du poste de travail informatique Déterminer l'interaction des différents éléments Installer et connecter les unités d'entrer Installer et connecter les unités de sortie Assurer la protection et la sécurité de l'installation 	 Notion de base de l'informatique et principes définitions Présentation des éléments composant le poste de travail informatique : l'écran , le clavier , la sourie , l'unité central , (boîtier d'alimentation , lecteur CD , lecteur de disquettes , le disque dur , la carte mère , le micro , processeur , la rame , la carte vidéo , la carte son et la carte réseau) ,l'imprimante , l'onduleur , le modem , la web came , le scanner, etc. Directives et précaution de raccordement des différents éléments
7.2	Exploiter un micro ordinateur (système d'exploitation Windows)	 Déterminer les éléments de l'interface Windows Utiliser correctement les principales fonctions du système d'exploitation Windows 	 Présentation de l'environnement Windows Bureau et fenêtres : poste de travail, corbeille, menu, démarrer Les fichiers et les dossiers : créer

N°	Sous compétences	Activités professionnelles à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires
	professionnelles		Techniques / technologie Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
7.3	Utiliser un logiciel de traitement de texte et tableaux (Microsoft Word)	 Identifier le Micro soft Word et ses barres de menu Traiter le texte 	Définition d'un traitement de texte : la saisie, la mise en forme, la correction d'orthographe et de grammaire
		Dessiner un tableau	L'impression : la mise en page l'aperçu avant l'impression
			Les tableaux : création, lignes et colonnes (insertion et ajout)
7.4	Utiliser un logiciel de calcul (Microsoft	Identifier le Microsoft Excel et ses barres en menu	Définition d'un tableau
	Excel)	Cree des classeurs	Les classeurs : les feuilles de calcul et les cellules
		Elabore des graphes	
			Insertion : lignes, colonnes, formules de calcul et fonction
			 Représentation graphique, histogramme, secteur, courbe, etc
7.5	Exploiter	Utiliser les navigateurs réseau	Introduction à l'Internet
	l'Internet	Rechercher des informations sur Internet	Création et exploitation des
		Télécharger des fichiers	Emails
			Manipulation des moteurs de recherche

MODULE 08: CHOISIR LE MODELE ET IDENTIFIER LA MATIERE PREMIERE

Durée de la formation Théorie : 12H Pratique : 20 H

	Saus sampátanasa	Activitée professionnelles à couvrir / à	Savoirs théoriques nécessaires		
N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres	
8.1	Identifier la matière première	 Identifier les matériaux à découper (toile, cuir, synthétique, caoutchouc Identifier la matière première selon leur utilisation : Maroquinerie Vêtement Chaussure 	 Les toiles Les différents types de cuir Les toiles enduites. Les propriétés des matériaux à découper (la chaine, la trame) 	Technologie de la matière première Origine Constitution Les caractéristiques de la matière première Souplesse Rigidité Elasticité	
8.2	Identifier le choix du modèle	 Présenter les différents types de chaussures (escarpin, Salomé, richelieu) et maroquinerie. Déterminer le style de l'article selon les lignes, les coloris et les matières 	 Schémas de la composition d'une paire de chaussure. Les différents modèles de maroquinerie et leurs compositions (cartables, sacs, portes documents etc) 	Dessin artistique de Forme des chaussures, maroquinerieetc.	

MODULE 09 : Réaliser la découpe

Durée de la formation Théorie : 18 H Pratique : 24 H

	Sous compétences	Activités professionnelles à couvrir / à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
N°	professionnelles		Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, Autres
9.1	Identifier le patronage	 Déterminer les formes élémentaires du modèle de l'article. Identifier les croquis du modèle de l'article (patrons) 	 Les traits du dessin techniques et d'art Normes technologiques Gamme de fabrication des articles de chaussures et de maroquinerie 	Géométrie plane : Rappel sur Périmètre Largeur Longueur
9.2	découper les pièces de la chaussure et de maroquinerie	 Identifier le matériel de découpe Appliquer la technique de la découpe (manuelle ou par machine) Ranger les éléments coupés de l'article 	 Les paramètres de découpe : La coupe main La coupe emporte pièce La coupe jet d'eau. La coupe au laser Technique de découpage des différentes matières 	 Hygiène et sécurité La sécurité lors de l'utilisation de l'outil coupe

MODULE : 10 Réaliser l'assemblage et le piquage

Durée de la formation Théorie : 20 H Pratique : 24 H

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
10.1	Identifier les différents types de machine de piquage	 Identifier les machines de piquage : remplieuse, pareuse, perforeuse Régler la machine de piquage (tension, le nombre de pointsetc.) Entretenir la machine de piquage 	 Notion de mécanique des machines. Notion d'électricité Mécanisme des machines de piquage Techniques de piquage 	Rappel sur l'hygiène et sécurité
10.2	Assembler les pièces	 Assembler les pièces de la tige des chaussures Assembler les pièces de maroquinerie Effectuer les coutures d'ornement 	 Les opérations de piquage : Le parage Le rempliage Le perforage 	Rappel sur l'hygiène etSécurité

MODULE : 11. Réaliser le montage de l'article

Durée de la formation Théorie 24H Pratique 30H

11.1	Réaliser le montage de la chaussure	 Assembler la tige avec la doublure des chaussures Effectuer le galbage des différentes parties de la tige Réaliser l'enrobage caoutchouc des chaussures. 	 Les différentes coutures Processus de fabrications des articles 	Respect des mesures d'hygiène et de sécurité
11.2	Effectuer le semellage	 Identifier les éléments du semellage (semelle externe, talonetc.). Coller la semelle avec la tige. Coller ou clouer le talon sur la semelle. 	 Les techniques de l'encollage. Collage par vaporisation Les différents types de semelles 	Matériel du soudé : - Presse pneumatique - Tunnel de refroidissement
11.3	Réaliser le montage de l'article maroquinerie	 Assembler l'article avec la doublure. Effectuer le montage final avec : -Couture main. -machine à coudre. 	 Les techniques de montage : -Montage bordure à cheval -Montage couture d'angleetc. 	Rappel sur l'hygiène et Sécurité

REALISER LE FINISSAGE DU PRODUIT

MODULE : 12 Réaliser le finissage

Durée de la formation

Théorie 24H

Pratique 30H

	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
N°			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
12.1	Effectuer le finissage	 Retirer les bavures et nettoyer le produit. Choisir les produits de finissage (cirage, polishetc.) et polir le produit . 	 Opérations de finissage Equipement de finissage Notions élémentaires des produits de bichonnage 	Respect des mesures d'hygiène et de sécurité
12.2	Ranger les produits	 Trier les produits fabriqués. Classer les produits par série. 	Techniques de rangement et de classement.	

MODULE : 13 Réaliser le contrôle du produit

Durée de la formation

Théorie 24H

Pratique 30H

	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
N°			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
13.1	Contrôler le produit	 Etiqueter la marque des produits Introduire les semelles de propretés des chaussures. Placer les œillets, les lacets et les crochets métalliques des produits. 	 Les obligations d'information de l'étiquetage de l'article selon : -La composition -La constitution -Autres informations. 	Législation des textes relatifs aux produits.
13.2	Emballer lamarchandise	 Effectuer le choix de l'emballage selon le produit (boites, sachetsetc.). Emballer la marchandise. Stocker et préparer les produits pour la vente. 	 L es types d'emballage Techniques d'emballage et de stockage Produits d'entretien de stockage 	Rappel : - Mesures de sécurité - Protection de l'environnement

FORMATION COMPLEMENTAIRE

MODULE : 14 Appliquer les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial

Durée de la formation

Théorie 45H

Pratique 25H

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
14.1	Identifier les différentes organisations et fonctions essentielles de l'entreprise et les tâches y afférentes	 Identifier les différentes organisations de l'entreprise : Types d'entreprise Structures hiérarchiques Structures fonctionnelles Identifier les fonctions essentielles : La fonction gestion et ses tâches essentielles La fonction financière et ses tâches principales La fonction production La fonction commerciale 	 Les statuts d'entreprise (EPE, SPA, SARL, EURL, etc.) La composante d'une entreprise (organigramme, ressource humaine, équipements) Bilan financier, rendement Règlement intérieur d'une entreprise 	
14.2	Identifier les notions de base de l'offre et la demande, de la rentabilité et de la facturation	 Identifier les notions de base sur les coûts de revient, le rendement d'une main d'œuvre qualifiée (temps unitaire) Définir les principes et la fonction de régulation du marché sur le coût des biens et services proposés Rédiger et établir une facture et les démarches de recouvrement 	 Cheminement de base sur le calcul du rendement d'une main d'œuvre (Taux horaire) Barème des prix en vigueur relatif aux prestations de service 	

	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à couvrir/à exécuter	Savoirs théoriques nécessaires	
N°			Techniques / technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle, autres
14.3	Développer les notions de base d'une approche entrepreneuriale	 Comprendre le fait d'orienter un projet vers les besoins du client et les opportunités du marché Identifier les avantages et l'intérêt de proposer des produits nouveaux Distinguer les différentes fonctions et leur interaction en matière de produit, de prix, 	 Développer les notions et principes de satisfaction des besoins du Client Expliquer les avantages des produits novateurs Présenter les principes de base de la liaison : Produit - Prix et 	
14.4	Développer les principes de base pour une auto évaluation de ses capacités professionnelles	 de marché et de promotion Identifier les exigences de la fonction « entreprenariat » Définir les compétences essentielles de cette fonction telles que l'expérience professionnelle approfondie et la maîtrise du métier Mesurer ses capacités professionnelles et personnelles pour mener à bien un projet Définir les atouts nécessaires à un Entrepreneur pour réussir son projet 	 Présenter les règles élémentaires pour monter et réaliser un projet qui réussi Présenter les atouts et les motivations nécessaires à un Promoteur de projet 	

MODULE : 15 S'initier sur les éléments d'aide à l'insertion professionnelle

Durée de la formation Théorie 26 H Pratique 36 H

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théoriques nécessaires					
			Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle				
15.1	Elaborer un curriculum vide	 S'informer sur les avantages d'un CV bien élaboré et de son utilisation 	Modèle de rédaction d'un curriculum vitae					
	(CV)	 Identifier la structure et le rôle d'un curriculum vitae (CV) 	Les principes directeurs et les avantages de l'utilisation d'un CV					
		 Décrire les composantes avec précision : identité, cursus et profil de formation, expérience professionnelle, qualité personnelle,etc. 						
15.2	Rédiger une lettre de motivation	 iger une e de ivation Identifier la structure d'une demande d'emploi (expéditeur, destinataire, l'objet, la date) Modèle de rédaction de la demande d'emploi Appliquer les techniques de 	demande d'emploiAppliquer les techniques de					
	(demande d'emploi)	Définir les éléments pertinents de la demande d'emploi : référence de formation, expérience, présentation, age,etc.	communication					
		 Formuler et personnaliser la demande d'emploi par la volonté d'obtenir l'emploi, la disponibilité, la loyauté et l'engagement 						

N°	Sous compétences professionnelles	Activités professionnelles à exécuter	Savoir faire théorig	ues nécessaires
			Techniques / Technologie	Mathématique, Physique, Chimie professionnelle
15.3	Préparer et réaliser un entretien d'embauche.	 Saisir l'importance de se préparer à un entretien d'embauche Manifester son intérêt pour l'emploi et faire preuve de courtoisie au moment de l'entrevue Distinguer les différents types d'entrevue, en tenant compte de leurs atouts Rechercher les informations sur : l'entreprise : sa place et son importance sur le marché, ses produits, ses perspectives le futur métier envisagé : ses exigences et les conditions de son exercice 	Applications des simulations	
15.4	Identifier les techniques de recherche d'emploi et les démarches pour l'auto emploi	 C les structures du service public chargé Identifier les formalités d'inscription comme demandeur d'emploi Rechercher des informations sur les entreprises et leurs besoins en main d'œuvre qualifié Rechercher les informations sur le dispositif d'aide à l'emploi mis en place par l'état 	 présentation du service public chargé de l'emploi : localisation et mission (ANEM-ALEM- la commune,etc.) information sur le tissu économique de la région et de la localité présentation du dispositif d'aide en emploi mis en place par l'état : DIPJ- ANSEJ-ANJEMetc. 	

4.6. Curriculum et plan de formation de l'entreprise formatrice

MODULE : 08 CHOISIR LE MODELE ET IDENTIFIER LA MATIERE PREMIERE

Durée de formation Heures 120 H

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maitre d'apprentissage (2)						
	acquérir		Entreprise	E.F.P	1	2	3	4	5	6		
8.1	Utiliser la matière première	Utiliser les matériaux à découper (toile, cuir, synthétique, caoutchouc										
		 .utiliser la matière première selon leur utilisation : 										
		-Maroquinerie										
		-Vêtement										
		-Chaussure										
8.2	Effectuer le choix du modèle	Présenter les différents types de chaussures (escarpin, Salomé, richelieu) et maroquinerie.										
		Déterminer le style de l'article selon les lignes, les coloris et les matières										

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

⁽²⁾ l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

MODULE : 09 Réaliser la découpe

Durée de formation

Heures 210 H

N°	Sous Compétences professionnelles à		Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maitre d'apprentissage (2)						
	acquérir	·	Entreprise	E.F.P	1	2	3	4	5	6		
9.1	réaliser le patronage	 Déterminer les formes élémentaires du modèle de l'article. 										
		 réaliser les croquis du modèle de l'article (patrons) 										
9.2	découper les pièces de la chaussure et de maroquinerie	 Identifier le matériel de découpe Appliquer la technique de la découpe (manuelle ou par machine) Ranger les éléments coupés de l'article 										

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

⁽²⁾ l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

CHAMP D'ACTIVITE 3 REALISERL'ASSEMBLAGE DES ELEMENTS

MODULE: 10 Réaliser l'assemblage et le piquage

Durée de la formation

Heures 230H

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maitre d'apprentissage (2)					
			Entreprise	E.F.P	1	2	3	4	5	6	
10.1	Assembler les Pièces	 Assembler les pièces de la tige des chaussures. Assembler les pièces de maroquinerie. Effectuer les coutures d'ornementation. 									
10.2	Identifier les différents types de machine de piquage	 Identifier les machines de piquage : remplieuse, pareuse, perforeuse. Régler la machine à coudre (tension, le nombre de pointsetc.). Entretenir les machines de piquage 									

 ⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP
 (2) l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

MODULE : 11 Réaliser le montage de l'article

Durée de la formation

Théorie: 250H

N°	Sous Compétences professionnelles à	Activités professionnelles à exécuter	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maitre d'apprentissage (2)						
	acquérir		Entreprise	E.F.P	1	2	3	4	5	6		
11.1	Réaliser le montage	 Assembler la tige avec la doublure des chaussures Effectuer le galbage des différentes parties de la tige Réaliser l'enrobage caoutchouc des chaussures. 										
11.2	Effectuer le semellage	 Identifier les éléments du semellage (semelle externe, talonetc.). Coller la semelle avec la tige. Coller ou clouer le talon sur la semelle. 										
11.3	Réaliser le montage de l'article maroquinerie	 Assembler l'article avec la doublure. Effectuer le montage final avec : -Couture mainmachine à coudre. 										

⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP

⁽²⁾ l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

CHAMP D'ACTIVITE 4 REALISER LE FINISSAGE DU PRODUIT

Réaliser le finissage du produit MODULE: 12

Durée de la formation

Heures 240 H

N°	Sous Compétences professionnelles à acquérir	professionnelles à Activités professionnelles à exécuter acquérir	Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maitre d'apprentissage (2)						
			Entreprise	E.F.P	1	2	3	4	5	6		
12.1	Effectuer le finissage	 Retirer les bavures et nettoyage le produit. Choisir les produits de finissage (cirage, polishetc.) 										
12.2	Ranger les produits	 Trier les produits fabriques. Classer les produits par série. 										

 ⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP
 (2) l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

MODULE: 13 Réaliser le contrôle du produit

Durée de la formation

Heures 210H

N°	Sous Compétences professionnelles à		Mise en œuvre du programme et plan de formation entreprise (1)			Appréciation de l'apprenti par le maitre d'apprentissage (2)						
	acquérir	•		E.F.P	1	2	3	4	5	6		
13.1	Contrôler le produit	 Etiqueter la marque des produits. Introduire les semelles de propretés des chaussures. Placer les œillets, les lacets et les crochets métalliques des produits. 										
13.2	Emballer la marchandise	 Effectuer le choix de l'emballage selon le produit boites, sachetsetc. Emballer la marchandise. Stocker les produits pour la vente. 										

 ⁽¹⁾ A confirmer par une croix (X) pour chaque sous compétence réalisée par l'entreprise ou à couvrir par l'EFP
 (2) l'appréciation de l'apprenti est faite par le maître d'apprentissage au cours de la formation

1. Grille de notation et d'évaluation des compétences professionnelles

Degrés	Signification	Mentions	Notes
1	Une performance correspondant aux exigences d'une manière exceptionnelle	excellent	moins de 20 - 18
2	Une performance correspondant très bien aux exigences	très bien	moins de 18 - 15
3	Une performance correspondant entièrement bien aux exigences	bien	moins de 15 - 12
4	Une performance correspondant assez bien aux exigences	assez bien (moyen)	moins de 12 - 10
5	Une performance caractérisée par des insuffisances et qui ne répond pas aux exigences, mais qui relève des connaissances de base permettant de corriger les insuffisances dans un délai relativement court	insuffisant	moins de 10 - 6
6	Une performance qui ne correspond pas aux exigences. Les connaissances de base sont si incomplètes que les insuffisances ne peuvent pas être corrigées dans un délai relativement court	très insuffisant	moins de 6 - 0

2. Grille d'évaluation des qualités personnelles et comportementales

Evaluation en rap	oport avec la grill	e de notation				
Indicateurs	1	2	3	4	5	6
Critères	moins de de 20 – 18	moins de 18 - 15	moins de 15 - 12	moins de 12 - 10	moins de 10 - 6	moins de 6 - 0
Intérêt au travail	Intérêt soutenu	Intérêt appréciable	Intérêt moyen	Intérêt insuffisant	Peu d'intérêt	Sans intérêt
Esprit d'initiative	Sans élevé d'initiative	Initiative remarquée	Initiative ponctuelle	Initiative limitée	Initiative très limitée	Sans initiative
Organisation et hygiène	Très bonne organisation et hygiène	Organisé et soigneux	Ordre et hygiène moyens	Ordre et hygiène insuffisants	Peu ordonné	Sans ordre ni hygiène
Comportement et sociabilité	Exemplaire	Correct	Acceptable	Insuffisant	Caractériel et peu ouvert	Négligé et individuel
Ponctualité et assiduité	Très ponctuel et assidu	Retards et absences très rares	Retards et absences rares	Retards et absences notables	Retards et absences répétées	Retards et absences fréquents

5. Mise en œuvre du programme de formation: Organisation pédagogique et évaluation des compétences

5.1. Organisation pédagogique de la formation

Le programme de formation par apprentissage est mis en en œuvre conjointement par l'EFP et l'entreprise formatrice. Pour garantir une qualité de formation à l'apprenti, il est indispensable d'organiser les relations de travail entre le maître d'apprentissage et le formateur et d'assurer leur étroite collaboration par des rencontres régulières et permanentes.

Le programme de formation est le document de base qui définit les compétences à acquérir par l'apprenti durant son cursus de formation. Il constitue un outil pédagogique de référence pour le formateur et le maître d'apprentissage qui doivent organiser chacun dans son domaine, leur action de formation conformément à la structuration des différents modules de formation en respectant particulièrement les temps consacrés à chaque module.

L'organisation pédagogique de la formation de l'apprenti dans son volet mise en oeuvre, est définie dans son ensemble par l'EFP qui coordonne le déroulement du cursus de l'apprenti.

L'EFP fixe en relation avec l'entreprise formatrice, l'emploi du temps en définissant les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

L'emploi du temps fixé est communiqué aux formateurs chargés du suivi et de la FTTC et au maître d'apprentissage ainsi qu'à l'apprenti. L'ATP chargé de l'apprentissage assure la coordination entre les différents intervenants et veille au respect de l'emploi du temps.

5.2. Organisation de la formation au sein de l'établissement de formation

Pour être efficace, la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) au sein de l'EFP, doit être organisée de façon méthodique dans ses différents volets depuis la rentrée en formation jusqu'à l'examen de fin d'apprentissage :

- Organisation et harmonisation des rentrées
- Constitution de groupes homogènes d'apprentis
- Affectation de formateurs de la spécialité pour les cours de la FTTC
- Désignation des salles de cours et des ateliers pour les travaux pratiques avec les équipements et la matière d'œuvre nécessaires en fonction du programme de formation
- Préparation des aides didactiques à remettre à l'apprenti
- Organisation et gestion des évaluations périodiques des compétences
- Préparation et organisation de l'examen de fin d'apprentissage.

5.2.1. Organisation des rentrées en formation par apprentissage

La rentrée en formation par apprentissage est un moment fort dans le déroulement du cursus de l'apprenti. Elle doit être organisée minutieusement de l'accueil de l'apprenti jusqu'au lancement concret de la formation.

(1) Harmonisation des rentrées :

Pour des raisons évidentes d'efficacité et de qualité de la formation ainsi que de coordination des activités pédagogiques, il est indispensable de fixer une même date de rentrée en apprentissage pour tous les apprentis d'un même groupe de façon à permettre un déroulement régulier de leur cursus de formation.

Ainsi le suivi de la formation pratique et les évaluations périodiques des compétences acquises deviennent plus aisées et faciles à programmer.

Il est recommandé d'organiser deux (02) rentrées en apprentissage par an à une date préalablement fixée (octobre et février), en rapport avec les périodes de validation des contrats d'apprentissage.

Afin d'exploiter au maximum les opportunités de formation révélées tardivement, il peut être envisagé exceptionnellement une 3^{ème} rentrée (avril) dont la date doit être fixée également au préalable.

(2) Constitution des groupes homogènes d'apprentis :

Après la validation des contrats d'apprentissage et sous la coordination de la DFEP, les EFP en collaboration avec le CAAL, doivent constituer des groupes homogènes d'apprentis ayant un même niveau d'accès et une même spécialité. Chaque groupe ne devrait pas dépasser le nombre de 25 apprentis.

En raison de la difficulté objective, liée aux effectifs réduits de certaines spécialités dans un même établissement, il est préconisé 3 cas possibles :

- Au sein d'un même établissement, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité à chaque fois que l'effectif des apprentis est suffisant;
- Si l'effectif des apprentis est insuffisant, il est recommandé d'organiser un groupe pour une spécialité au niveau d'un établissement choisi en raison de son affectation pédagogique, regroupant des apprentis de deux ou plusieurs établissements organisés en zone géographique (selon la démarche « zoning »);
- Exceptionnellement, pour les apprentis en effectif très réduit, il est recommandé d'organiser un groupe pour une famille de métiers en respectant le même niveau de formation.

(3) Concertation avec l'entreprise formatrice :

Afin d'assurer une bonne coordination entre la formation pratique et la formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) et une prise en charge correcte de l'apprenti dans les deux lieux de formation, il est indispensable que l'EFP organise une concertation avec l'entreprise formatrice au début de la formation. L'EFP et l'entreprise formatrice doivent fixer d'un commun accord les périodes de la FTTC et les périodes de la formation pratique en entreprise, en tenant compte du volume horaire défini par le programme de formation.

5.2.2. Organisation et déroulement de la Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC)

La Formation théorique et technologique complémentaire (FTTC) est organisée sur la base du « Curriculum de l'Etablissement de formation » (voir 4.5.).

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est laissée à l'initiative de l'EFP qui doit déterminer un emploi du temps équilibré en tenant compte de la durée de formation exprimée en semaines pour chaque groupe d'apprentis. Cette répartition est à réaliser au début de la formation.

Cette démarche permet une organisation souple et cohérente du cursus de formation de l'apprenti. Elle permet également l'organisation de périodes de formation par le regroupement des apprentis pour une période donnée à chaque fois que nécessaire, tel que pour la formation de base, ou en fonction du contexte géographique ou de l'organisation spécifique des activités pédagogiques et de l'entreprise.

Toutefois, le volume horaire semestriel indiqué par le tableau « Découpage horaire par semestre et par module de formation » (voir 4.4.) doit être respecté de manière à assurer un déroulement cohérent du cursus de l'apprenti et faciliter les évaluations périodiques.

Autant que faire se peut le déroulement de la FTTC doit être mis en relation avec la formation pratique. Cette action peut être rendue possible avec une relation de travail étroite à développer entre le formateur et le maître d'apprentissage.

Il est rappelé que la FTTC comprend également des exercices et des travaux pratiques en ateliers au sein de l'EFP à chaque fois que le programme l'exige ou que certaines activités professionnelles ne soient pas exécutées par l'entreprise formatrice (voir 5.3).

La FTTC doit être assurée par un formateur de la spécialité, ayant le niveau souhaité et exceptionnellement par un formateur de la même branche professionnelle.

5.2.3. Formation de base au niveau de l'EFP

La méthodologie proposée préconise une formation de base à assurer à l'apprenti au début de sa formation, dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2. Elle est définie pour chaque métier/ spécialité au début du curriculum de l'établissement de formation dans le Champ N°1 « Formation de base ». Cette formation de base est destinée à doter l'apprenti des savoirs théoriques et technologiques et des savoirs- faire pratiques qui lui permettent une intégration facilitée au sein de l'entreprise formatrice.

La durée de cette formation est définie en fonction du niveau de technicité de chaque métier (spécialité) et de la complexité des activités à réaliser. Elle est assurée par l'EFP et peut être organisée sous forme de stage bloqué en une ou deux périodes selon les conditions spécifiques de chaque métier (spécialité) et/ ou de chaque région ou localité.

5.2.4. Formation complémentaire

Le curriculum prévoit une formation complémentaire destinée à renforcer les compétences professionnelles de l'apprenti par un élargissement de ses connaissances et savoirs faire. Le but de cette formation complémentaire est de donner à l'apprenti une formation aussi complète que possible facilitant son insertion dans la vie professionnelle, avec une plus large employabilité.

Cette formation complémentaire est assurée à travers des modules conçus de façon à faire acquérir à l'apprenti :

- Les notions de base en organisation et gestion de l'entreprise et l'esprit entrepreneurial, lui permettant de mieux comprendre l'organisation, la gestion et l'intérêt de l'entreprise où il travaille et de se s'initier à l'esprit entrepreneurial, visant l'auto emploi et le montage de petits projets;
- L'initiation à l'utilisation de l'outil informatique lui permettant de gérer efficacement son activité professionnelle d'une part et d'élargir et d'actualiser ses connaissances techniques et technologiques par l'accès au réseau Internet d'autre part;
- Les éléments d'aide à l'insertion professionnelle à travers les techniques de recherche d'emploi par une présentation dynamique de sa candidature à occuper un emploi et une meilleure connaissance des acteurs du marché de l'emploi et de son organisation.

Compte tenu de leur spécificité, certains métiers/ spécialités intègrent l'initiation à l'utilisation de l'outil informatique au niveau du Champ d'activité N°1 « Formation de base ». De ce fait, la formation complémentaire ne reprend pas ce module pour ces métiers/ spécialités.

Enfin, d'autres métiers (spécialités) ont nécessité l'introduction d'un module technique complémentaire lié à la possibilité (éventualité) d'extension de l'activité du métier pour une gestion technique spécifique ou un élargissement des compétences professionnelles avec certaines options.

La formation complémentaire est organisée par l'EFP en collaboration avec l'entreprise. Elle peut comporter des démonstrations et des aspects pratiques, notamment par des visites d'entreprises et d'institutions en relation avec les objectifs de la formation.

5.3. Formation au sein de l'entreprise formatrice

La formation au sein de l'entreprise formatrice est organisée sur la base du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.), dont les objectifs sont décrits au chapitre 2.2.

Elle concerne essentiellement des aspects pratiques à travers des activités et des gestes professionnels exécutés par l'apprenti de manière répétitive et progressive en cours d'activité professionnelle. Elle doit être également renforcée par des démonstrations et explications techniques et technologiques réalisées par le maître d'apprentissage.

Cette formation constitue une partie essentielle du cursus de l'apprenti. Une attention particulière doit être accordée à son organisation, son suivi et son évaluation. Elle est encadrée par un maître d'apprentissage désigné par l'entreprise formatrice parmi les ouvriers ou cadres qualifiés ou spécialisés en mesure de dispenser cette formation en entreprise.

Malgré les contraintes objectives liées à la programmation des activités, l'entreprise doit faire l'effort de réaliser le plan de formation de l'apprenti le plus prés possible du contenu du programme de formation, en relation avec la FTTC.

La répartition de cette durée globale en volume horaire hebdomadaire est fixée en relation avec les horaires de travail de l'entreprise et l'emploi du temps défini pour la FTTC. Cette répartition donne lieu à l'élaboration par l'entreprise d'un plan de formation personnalisé pour l'apprenti par référence au « Curriculum et plan de formation de l'entreprise » (voir 4.6.).

5.4. Suivi et évaluation des compétences

5.4.1. Organisation du suivi de l'apprenti

Le suivi régulier de l'apprenti en milieu professionnel et au niveau de l'établissement de formation est réalisé par les formateurs de l'EFP en relation avec le maître d'apprentissage. Il fait l'objet d'un planning des visites au niveau de l'entreprise formatrice.

Le nombre de ces visites est fixé à deux visites au moins par semestre. Chaque visite donne lieu à un rapport - modèle « *fiche de visite »*. Ce rapport comprend outre les informations générales relatives à l'apprenti, le maître d'apprentissage et l'entreprise formatrice, les observations quant aux conditions de la formation, le respect du plan de formation et l'assiduité de l'apprenti.

Des réunions périodiques de coordination entre les formateurs et les maîtres d'apprentissage concernés doivent être organisées à l'effet d'ajuster le cas échéant le plan de formation de l'apprenti. Ces réunions devraient permettre d'apporter des solutions aux contraintes éventuelles rencontrées en cours de formation et notamment le rapport qui doit exister entre la FTTC et la formation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, des représentants des apprentis pourraient être associés à certaines rencontres.

Pour assurer un suivi régulier et un encadrement de qualité des apprentis, l'EFP doit mobiliser un nombre de formateurs suffisant en veillant à une juste répartition des tâches de chacun, en même temps que des moyens de leurs déplacements et de motivation.

L'organisation des réunions périodiques de coordination, requiert la même attention. Pour garantir leur efficacité, atteindre les résultats escomptés et impliquer les maîtres d'apprentissage, il est nécessaire de réunir les conditions de travail acceptables et des mesures incitatives.

Le livret d'apprentissage est un instrument pédagogique essentiel pour le suivi du cursus de formation de l'apprenti. Il est mis à la disposition de chaque apprenti par l'EFP au même titre que le contrat d'apprentissage. C'est un document personnel de l'apprenti qui porte sur toutes les activités et tâches qu'il réalise en cours de formation aussi bien en entreprise qu'au niveau de l'EFP durant toute la durée de sa formation.

Le livret d'apprentissage comporte toutes les informations observations et recommandations relatives au déroulement du cursus de l'apprenti. Il est contrôlé régulièrement par le maître d'apprentissage et le formateur chargé du suivi.

Pour donner toute son efficacité à cet instrument pédagogique, le livret d'apprentissage doit être adapté à la nouvelle méthodologie de formation professionnelle par apprentissage.

5.4.2. Evaluation périodique et les instruments pédagogiques

Les évaluations périodiques sont organisées au minimum une fois par semestre. Elles portent sur le programme dispensé au cours du semestre considéré et les compétences dont les modules sont achevés.

Selon le cas, elles consistent en des exercices écrits ou la réalisation de produits ou de prestations et sont pratiquées par le formateur pour la FTTC (au sein de l'EFP) et par le maître d'apprentissage pour la partie pratique (au sein de l'entreprise formatrice).

La notation se fait sur la base de la *grille de notation et d'évaluation* donnée à la fin du « Curriculum et plan de formation de l'entreprise ». Cette grille constitue la référence pour les évaluations périodiques aussi bien pour la FTTC que pour la formation en entreprise.

La note d'évaluation globale pour le semestre inclue la FTTC et la partie entreprise. Pour chacune des deux parties, les notes sont affectées d'un coefficient en fonction du poids relatif et pour chaque compétence (ou module).

Outre, les évaluations périodiques ci-dessus évoquées, l'évaluation se fait à travers des tests ponctuels organisés à l'initiative des formateurs et des maîtres d'apprentissage qui portent des appréciations et formulent des conseils aux apprentis en cours de formation entre deux périodes d'évaluation semestrielle.

Les notes d'évaluation semestrielle peuvent, le cas échéant, être prises en compte par le jury lors des délibérations pour l'examen de fin d'apprentissage. Leur impact est laissé à l'appréciation des membres du jury et défini par voie réglementaire.

5.4.3. Examen de fin d'apprentissage

A la fin de sa formation, l'apprenti est soumis à un Examen de fin d'apprentissage (EFA). L'examen de fin d'apprentissage est une exigence de l'institution qui a pour but de prouver que le niveau de qualification prévu a été atteint et que les compétences sont acquises par rapport aux exigences d'exercice du métier.

(1) Organisation et épreuves de l'EFA:

L'examen de fin d'apprentissage est organisé sous la responsabilité de l'Etablissement de formation professionnelle en collaboration avec l'entreprise formatrice. Il porte sur les matières enseignées pendant le cursus de formation et comprend des épreuves écrites et la réalisation de produits ou de prestations, selon les thèmes de sujets retenus.

En règle générale, l'examen se déroule au sein de l'EFP. Toutefois, si les conditions de réalisation de produits ou de prestations ne sont pas réunies au sein de l'EFP, les épreuves concernant cette partie peuvent se dérouler au sein de l'entreprise formatrice sous le contrôle des formateurs de l'EFP en collaboration avec le maître d'apprentissage. Les conditions matérielles pour le déroulement de l'EFA sont réunies par l'EFP.

Les épreuves de l'EFA sont choisies sur la base des propositions de sujets d'examen formulées par les formateurs en collaboration avec les maîtres d'apprentissage. Elles doivent être présentées selon les normes techniques et des standards reconnus.

Elles ne doivent comporter aucune erreur. Elles doivent comporter le temps alloué pour la qualification visée et le débit matière. Pour la partie pratique, les épreuves doivent porter sur l'activité normale de l'apprenti à son poste de travail.

Les épreuves ainsi conçues doivent être transmises à l'institution compétente en matière d'examen pour leur validation et la sélection finale des sujets d'examen. Les sujets retenus doivent être transmis sous pli cacheté à l'EFP concerné au plus tard 15 jours avant la date prévue de l'examen pour permettre son organisation matérielle dans de bonnes conditions.

La correction des épreuves et l'attribution des notes sont faites par des formateurs et des maîtres d'apprentissage choisis préalablement, en préservant l'anonymat des candidats. Pour les épreuves pratiques (réalisation d'ouvrages à l'échelle réelle) l'évaluation et la notation est faite par au minimum par un binôme (un formateur et un maître d'apprentissage) qui peut être élargi selon le cas et le besoin à un groupe d'évaluateurs choisis en raison de leur qualification et compétence.

Les modalités de correction et d'attribution des notes sont fixées par l'administration de la formation professionnelle qui définit :

- Les coefficients par matière ;
- La note éliminatoire :
- La note moyenne d'admission à l'examen de fin d'apprentissage ;
- Les conditions de prolongation de formation.

Les critères ainsi définis sont portés à la connaissance de l'apprenti à évaluer.

(2) Le Jury d'examen

Le jury d'examen est composé de formateurs et de maîtres d'apprentissage, de professionnels et de pédagogues. Il est présidé par le Directeur de l'EFP qui assure son secrétariat technique.

Il est fortement recommandé de faire participer des représentants des opérateurs économiques du métier (spécialité), des chambres consulaires et d'unions professionnelles de la branche au jury d'examen et les impliquer particulièrement dans ce processus d'évaluation des apprentis.

Le jury d'examen veille au respect des procédures en matière de :

- Ouverture des plis ;
- Surveillance et de bon déroulement de l'examen ;
- Vérification des conditions matérielles de l'examen ;
- Respect des modalités de correction des épreuves.

Le jury délibère sur les résultats obtenus par les candidats et élabore le procès verbal de l'examen qui mentionne les candidats :

- Reçus avec ou sans mention ;
- Repêchés (rachats);
- Echecs avec ou sans possibilités de repasser l'examen ;
- Les prolongations de la formation.

Sur la base des résultats proclamés, l'administration de la formation professionnelle délivre les diplômes aux candidats reçus.

Ces dispositions sont précisées par l'administration de la formation professionnelle par voie réglementaire.